



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

## Le corps et la sexualité en otages

Actes du colloque  
du 10 novembre 2010

Agoreine,  
avec le concours de  
la Mairie de Bourg-la-Reine



tout est de ta faute  
pourquoi ne t'es-tu pas défendu-e ?  
pourquoi n'as-tu pas crié ?  
pourquoi n'as-tu pas parlé plus tôt ?  
pourquoi as-tu accepté d'aller à cet  
endroit ?  
pourquoi as-tu accepté cette invitation  
?  
pourquoi ne t'es-tu pas enfui-e  
pourquoi es-tu allé chez lui ?

mais qu'est-ce que tu as bien pu faire pour que ça t'arrive ?  
je te l'avais bien dit pourtant...  
comment as-tu pu nous faire ça ?  
qu'est-ce qu'on va devenir à cause de toi ?  
on n'a que des ennuis avec toi !  
tu l'as bien cherché !  
tu n'aurais pas dû te laisser faire...  
tu aurais dû te défendre mieux...  
tu aurais dû expliquer à ton grand frère que ce n'était pas bien ce qu'il  
faisait...

je te l'avais bien dit...  
moi à ta place...  
tu aurais dû...  
tu sais bien comment il est...  
ton père est comme ça on ne le changera pas...  
tu sais ce n'est pas de sa faute, c'est qu'il avait trop bu...  
tu devrais lui pardonner, tu irais mieux...

c'est étonnant, il est pourtant si sympa, si gentil, si serviable...  
je ne comprends pas, avec moi il n'a jamais été comme ça...  
je ne peux pas te croire, je m'en serais aperçu-e...  
tu es sûr-e d'avoir bien compris...  
tu en as de l'imagination !  
moche comme tu es ce n'est pas possible !  
regarde toi, qui voudrait de toi ?...  
à ton âge, ce n'est pas possible !  
un garçon, ça ne se fait pas violer !...  
tu ne te fais pas des idées ?...  
qui t'as mis ça dans le crâne, ce ne serait pas ton psy...  
as-tu pensé à la peine que tu lui ferai si tout ce que tu dis n'est pas  
vrai ?...

tu n'as pas peur de mettre un innocent en prison ?...  
tu crois vraiment qu'il a voulu te violer ?...

pourquoi tu lui as parlé de ça, à l'âge qu'il a ? tu vas le tuer avec tes  
histoires...  
à son âge tu ne peux pas le laisser tranquille ?...  
tu pourrais avoir un peu de pitié quand même...  
après tant d'années, ça ne rime plus à rien...  
on est des adultes, il faut passer à autre chose...  
il faut toujours que tu fasses des histoires pour pas grand-chose...  
tu n'as pas honte de raconter des horreurs pareilles...

c'est pour se rendre intéressante...  
c'est pour qu'on s'occupe d'elle...  
ce sont des fantasmes... c'est le complexe d'Œdipe...  
il/elle délire complètement...  
c'est un enfant, il ne sait pas ce qu'il dit...  
t'es vraiment folle ma pauvre fille !...  
tu nous fais honte !... tu as sali l'honneur de la famille...  
tu ne mérites pas de vivre...  
tu sais, c'est grave ce que tu dis, tu en es bien sûre ?...  
il peut aller en prison à cause de toi...  
tu es conscient-e que tu vas détruire la famille...  
tu n'as pas peur qu'il se suicide ?...  
ça va tuer ta mère si elle l'apprend !...  
n'en parle pas à ta tante elle en tomberait malade...  
tu as pensé à sa mère et à ses enfants...  
à cause de toi il va perdre son travail...  
tu sais on a besoin de lui...  
c'est lui qui nous fait vivre...  
c'est un excellent professionnel...  
c'est un grand artiste...  
qui es-tu pour accuser quelqu'un de si important ?...  
tu n'es qu'une sale petite menteuse !...  
tu n'es qu'une petite vicieuse !...  
il n'a pas dû le faire exprès...  
tu sais, il n'a pas dû se rendre compte...

il était trop amoureux d'elle...  
tu as toujours été sa préférée !...  
c'était juste un moment d'égarement...  
on ne va quand même pas indéfiniment remuer le passé...  
il ne sait pas se contrôler...  
il n'a jamais su résister...  
c'est un homme à femmes...  
chez lui, c'est culturel...  
c'est un tactile...

les homme c'est comme ça... ils sont tous pareils...  
ils ont des besoins, des pulsions irrépessibles...  
et puis elle a dû l'exciter...  
d'ailleurs c'est une allumeuse...  
elle n'arrête pas de courir les garçons...  
ça devait bien arriver...  
on ne va quand même pas la plaindre...  
elle n'était même plus vierge...  
elle avait déjà couché avec plein d'hommes, alors...  
vous avez vu comment elle s'habille...  
c'est normal elle est beaucoup trop belle...  
elle plaît trop aux garçons...  
elle ne fait pas son âge...  
elle l'a provoqué...  
c'est bien fait pour elle ça lui apprendra...  
si elle ne sortait pas tous les soirs...  
elle n'avait qu'à pas boire autant...

ce n'est pas si grave... il n'y a pas mort d'homme !...  
il y a bien pire...  
de quoi te plains-tu ?...  
tu peux bien supporter ça quand même...  
et puis tu ne t'es pas fait-e violer... tu n'en es pas morte...  
une main aux fesses, c'est pas grave...  
c'était pour rire, tu n'as rien compris...  
tu n'as pas le sens de l'humour !...  
tu es vraiment trop coincée...  
il te plaisait l'agresseur ?  
est-ce que vous avez pris du plaisir ?...

c'était des jeux d'enfants...  
c'est normal c'est la découverte de la sexualité...  
il n'y a pas de quoi en faire tout une histoire...  
pense à autre chose...  
il faut tourner la page...  
c'est du passé...  
arrête de te complaire dans une position de victime...

vous ne voulez pas guérir, vous avez trop de bénéfices secondaires...  
il y a bien pire...  
pense à tous ceux qui meurent de faim...  
tu as tout pour être heureuse...  
il faut passer à autre chose, c'est la vie...  
tu te complais dans le malheur, tu dois aimer ça ma parole !...  
tu penses trop, arrête de couper les cheveux en quatre...  
fais des efforts, prends sur toi !...

sois courageuse, bouge toi !...  
tu es invivable, tu nous pourris la vie...  
c'est insupportable de te voir dans cet état...  
regarde comme tu fais souffrir tes parents...  
tu n'es jamais contente...  
arrête de faire tout le temps la tête, c'est insupportable...

## **Paroles d'agresseurs**

c'est pour ton bien..., je dois faire ton éducation...  
c'est à moi de t'apprendre tout ça, je suis ton père...  
tu m'appartiens...  
je voulais être la première à t'embrasser le sexe...  
c'est normal, tous les pères font ça...  
c'est normal, toutes les grands-mères font ça...  
tu me dois bien ça avec tout ce que j'ai fait pour toi...  
si tu ne veux pas, c'est que tu ne m'aimes pas...  
pourquoi tu pleures ? je ne te fais même pas mal...  
si tu n'arrête pas de pleurer, tu vas voir que tu vas pleurer pour quelque chose...  
arrête de pleurer ! tu aimes ça de toute manière...  
tu aimes ça ? ça te plaît ?...  
elles aiment toutes ça...  
elle m'a trop excité...  
vous êtes toutes des garces, des putains, vous ne méritez pas de vivre...  
quand une femme dit non, ça veut dire oui...  
c'est elle qui m'a excitée...  
tu es ma femme, j'ai bien le droit...  
je n'avais pas compris qu'elle ne voulait pas ...  
c'était de l'humour...  
si on ne peut même plus s'amuser...  
si on ne peut même plus se détendre...  
personne te croira...  
si tu parles, tu le regretteras !...  
si ta mère l'apprend, tu devras quitter la maison...  
si tu parles je tuerais ta mère !  
si tu parles je me suiciderais !  
si tu parles tu te retrouveras en pension !  
maintenant tu ne vaux plus rien...  
plus personne ne voudras de toi...  
maintenant tu es la femme de tout le monde et la femme de personne !

## Ouverture du colloque par Monsieur Jean-Noël Cheveau, Maire de Bourg-la-Reine, Vice-Président des Hauts de Bièvre.



Madame la Députée,  
Madame la Vice-Présidente du  
Conseil Régional de l'Ile de France,  
Mesdames et Messieurs des élus,  
Mesdames les Déléguées aux Droits des femmes  
et à l'Egalité,  
Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

A l'ouverture de ce Colloque, je voudrais en quelques mots, vous accueillir à Bourg-la-Reine et vous souhaiter la bienvenue, particulièrement à tous ceux et celles qui viennent de loin. Je pense notamment aux représentants des nombreux pays invités, de Belgique, du Canada, du Maroc et de Suisse. Je voudrais également, remercier les organisateurs de cette rencontre, et notamment le Docteur Muriel SALMONA, psychiatre, psychotraumatologue, et Présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie. Chacun ici connaît la richesse de ses travaux et la qualité de ses publications ; ses nombreuses interventions révèlent des situations accablantes, elles sensibilisent des publics variés et souvent mal informés, elles font réfléchir les principaux responsables sur les mesures de prévention, de protection et de soins qu'il faudrait prendre d'urgence. Je la remercie très vivement, car elle joint à une expérience exceptionnelle, une force de conviction peu commune. C'est une chance de la compter parmi nos concitoyens, et je lui sais gré d'avoir souhaité organiser ce Colloque à Bourg-la-Reine, où nous nous efforcerons, très modestement il est vrai, de vous faciliter votre travail.

Par un hasard du calendrier, votre Colloque a lieu, jour pour jour, à la date anniversaire d'un roman qui est paru en novembre 2009, et qui raconte le drame d'une enfant, Olivia, violée à l'âge de 12 ans par un camarade de collège, engendrant une vengeance implacable. Des phrases me reviennent, que je pourrais retrouver dans vos interventions, évoquant sa souffrance: «elle restait souvent prostrée, habitée par la honte et le dégoût<sup>1</sup>», mais « non seulement il l'avait violée, mais elle se le reprochait ». L'auteur poursuit « elle avait occulté malgré elle, cet épisode dramatique de sa vie. Mais pour combien de temps? » Ce roman « Le souffle de la peur », est un thriller 0 écrit par Martine Jalbert-Briquet, qui est également réginauburgienne, et qui souhaitait participer à vos travaux.

Je regrette de ne pas pouvoir assister à la totalité des contributions et des débats, car comme tout élu local, tout responsable d'une collectivité,

---

1 - Publié chez les éditions Envol, Paris, Novembre 2009.

de nombreuses questions se posent à nous. En voici quelques unes : quelle doit être l'attitude d'un responsable local lorsqu'un tel drame se produit dans sa ville ? Par humanité, sinon par devoir, il doit une attention particulière à la victime, qui a besoin d'un soutien attentif : mais qui peut ou non le souhaiter. Cette démarche est toute de délicatesse et de discrétion: la victime doit savoir que l'on est à sa disposition et que toute latitude lui est offerte de nous rencontrer si elle souhaite une aide, sans pour autant craindre que le drame qu'elle vit soit connu de tous.

Une formation des élus serait opportune, ne serait-ce que pour les informer de la fréquence et de la gravité de ces actes, pour les sensibiliser aux signaux plus ou moins faibles qui peuvent révéler des situations dramatiques, et pour leur faire connaître les personnes, les organismes et les associations qui peuvent intervenir à bon escient.

J'ai dû parfois, rappeler à des journalistes que la publicité sur ce type de crime était souvent perçue par les victimes comme une nouvelle agression, et que, dès lors qu'une information était divulguée, les victimes n'avaient de cesse que de quitter leur résidence, de quitter leur ville, et parfois leurs amis, par peur du regard des autres.

Mais comment alors, mettre en garde les personnes trop insouciantes, lorsque l'on a affaire comme bien souvent à des récidivistes ? Comment inciter celles, parfois mineures, qui sont soumises à de telles violences qu'elles doivent avoir le courage de les dénoncer alors même qu'elles en ont honte ou qu'elles redoutent les conséquences de leurs dénonciations ? Comment mieux former les infirmières scolaires, les enseignants, les éducateurs, les animateurs des centres de loisir, qui peuvent détecter ces violences faites aux enfants, et dont la gravité les marquera pour leur vie entière.

Une d'entre elles m'a confié son témoignage, terrible, insupportable. Dès l'âge de 13 ans, dans sa propre famille, elle avait déjà été agressée à plusieurs reprises. Elle a tentée bien plus tard de se libérer de ce fardeau, en écrivant. Des phrases émouvantes; je la cite: « Quarante ans plus tard, j'ai encore cette panique.[...]L'angoisse de me faire toucher me rendait passive. Pourquoi je ne criais pas ? Pourquoi je ne me défendais pas ? ... Quand sa folie cessait enfin, j'étais muette et sans énergie. Je ne pourrai jamais plus en parler, car il avait réussi le tour de force de me rendre coupable et complice de mon ignominie. »

Ces propos, vous les avez entendus. Ils nous interpellent au plus profond de nous-mêmes, et nous obligent à ne pas rester des témoins passifs et distants. C'est la raison de vos travaux, et aujourd'hui, de leur confrontation. Je vous suis reconnaissant d'aborder ce sujet avec force et lucidité. Puissent vos travaux nous éclairer sur ce que nous devrions faire, à la fois pour que cessent enfin la loi du silence et celle de l'irresponsabilité collective, et pour que, progressant en connaissance, nous puissions développer les structures de prévention et de soins appropriées.

Je vous remercie.

## Discours de Marie-Louise Fort, députée de l'Yonne.



Bonsoir à tous,

Permettez moi de vous saluer toutes et tous, et de vous remercier de votre invitation. Si le 8 février dernier nous avons voté une loi inscrivant l'inceste dans le code pénal, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir. Et en même temps Monsieur le maire, j'avais envie de vous dire que cette loi, je l'ai imaginée, travaillée suite à une visite d'une de nos concitoyenne âgée de 25 ans qui sortait d'un procès contre son père avec sa sœur, puisqu'elles avaient

été violées depuis l'âge de 10 ans, et je l'ai rencontrée très perturbée. Et je me suis rendue compte alors que dans notre pays l'inceste était sans aucun doute un des derniers tabous. Je ne me lancerai pas dans la description du tabou, simplement le tabou ça veut dire qu'on n'en parle pas, ça veut dire que ceux qui sont victimes de ce qu'inclut ce tabou se sentent salis, et ont de la honte. Et tous les témoignages, celui de ma concitoyenne, et puis après, quand j'ai travaillé sur cette loi, celui de toutes celles et de tous ceux de la France entière qui sont venus me raconter leur histoire, ça commençait toujours par «J'ai honte» et ça se terminait par «J'ai honte», ce qui, vous l'avouerez, est le monde à l'envers puisque ça ne doit pas être la victime qui doit avoir honte, mais celui ou celle qui l'a victimisée. Cette loi est dédiée justement à ces victimes, et je crois que le colloque d'aujourd'hui témoigne particulièrement de cette difficulté pour les victimes de se faire entendre.

Alors, ce que je voulais vous dire ce matin, c'est qu'en matière d'inceste il n'existe pas de statistiques. Je suis bien sur députée mais aussi vice-présidente de l'Observatoire National de la Délinquance, et ma première démarche, ça a été d'essayer de trouver des chiffres. Autant les pays anglo-saxons, vous avez évoqué le Canada, les Etats-Unis, et aussi la Suisse etc., se sont lancés et n'ont pas eu peur de prendre à bras le corps cette problématique, autant chez nous ce manque de chiffres témoigne d'une évidence, c'est qu'il n'y a pas eu de prise de conscience, et on peut ajouter à cela que toute notre société tient sur l'idée qu'on se fait de la cellule familiale, et que c'est très compliqué de devoir, parce que l'inceste c'est quand même intrafamilial, éventuellement faire exploser cette cellule. Mais il faut bien se rendre compte que je crois qu'il est nécessaire d'en parler puisque dans cette loi que je vais présenter rapidement, il y a bien sûr l'inscription au code pénal et je voudrais vous donner le témoignage de Myriam Quémener qui est magistrat et qui m'a écrit : «cette nouvelle loi apporte plus au citoyen qu'au juriste rompu à ces exercices consistant à qualifier juridiquement les faits, elle permettra de disposer de chiffres

fiables sur les poursuites et les condamnations en matière d'inceste, ce qui n'était pas possible antérieurement. J'ai voulu que cette loi soit applicable tout de suite, que toutes les victimes qui iraient au tribunal puissent s'en saisir, et ce n'était pas la moindre difficulté. Je sais bien que depuis l'affaire d'Outreau, l'affaire Dutroux, etc. durant cette première décennie du 21ème siècle, la loi s'est considérablement améliorée en matière de violences sexuelles, l'inceste n'était pas véritablement inscrit, n'était pas défini, et cette loi du 8 février 2010, c'est cela qu'elle a voulu faire.

Et puis nous voulions surtout que les victimes, enfants jeunes, adolescents et mineurs, ne puissent jamais être soupçonnées d'avoir à un moment ou un autre été consentantes. Je crois que les agressions sexuelles, Monsieur le maire nous donnait l'exemple de cette dame tout à l'heure, on ne peut pas imaginer qu'un enfant soit consentant, même s'il ne se défend pas, parce que dans tout enfant il y a l'amour de ce nid familial et l'enfant ne se défend pas, et ce n'est pas pour autant qu'il est consentant. Et c'était très important de faire cela. Et puis il est nécessaire de faire de la prévention, je veux parler de tabou, le tabou c'est ce qu'on ne dit pas, ce qu'on n'ose même pas imaginer, et lorsque j'ai commencé à travailler sur le sujet un certain nombre de mes collègues de la France entière, car l'inceste ne touche pas que les milieux défavorisés ou la campagne plutôt que la ville, c'est partout, quel que soit le niveau social. Les chiffres, on n'en a pas véritablement, mais il semblerait quand même qu'il y a ait deux millions de victimes dans ce pays suite à une enquête d'opinion qui a été faite par une association de victimes. Donc c'est beaucoup, et si vous voulez, je crois que l'important c'est que justement on puisse en parler. Et pour en parler, il faut de la prévention, et dans cette loi il y a la nécessité partout où c'est possible, à l'école, dans la formation des professionnels qui interviennent auprès des familles, les chaînes publiques, les radios publiques, qu'il y ait une information concernant ces problèmes d'inceste.

Et puis, et puis... tous les élus que nous sommes, je sais qu'il y a en a dans cette salle, la vice-présidente, Monsieur le maire, tous les élus, nous recevons des concitoyens et très souvent nous sommes très démunis. On a bien sûr toute la compassion possible, mais il faut être réactif et être en capacité de dire à ces victimes : il faut vous soigner tout de suite sinon vous traînerez ce boulet tout au long de votre vie. Et je dois dire, pour avoir travaillé avec le Dr Jehel, à Paris dans les centres d'accueil, il n'y a en a pas beaucoup en France, eh bien on se rend compte que lorsqu'on a été victime dans son enfance de tels faits, on le traîne toute sa vie. Et pire, éventuellement on transmet les malaises à l'intérieur de la cellule familiale et donc ça n'est jamais fini.

Donc l'intérêt de cette loi avant tout, c'est d'avoir placé la victime en son cœur et je vous demanderai votre aide, d'envoyer des lettres à Madame le ministre de la Santé, pour que le rapport qu'elle doit produire et qui est demandé dans la loi concernant les centres d'accueil de victimes, pour justement suivre toutes les victimes d'agression sexuelle etc. soit

rapidement bouclé et qu'on puisse travailler là-dessus. Donc n'hésitez pas à m'envoyer par mail ou par écrit des lettres de demande pour cela. Ce rapport est indispensable parce qu'il faut que, une fois qu'on a dénoncé le tabou, on soit capable de dire aux victimes : vous n'avez pas à avoir honte mais vous devez faire en sorte d'être suivi, d'être accompagné pour vous reconstruire et faire en sorte que votre vie ne vienne pas « pourrir » la vie de vos enfant , de tout le reste de la famille.

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin rapidement parce que le temps est compté. Simplement je crois que le pire c'est de ne pas parler, je crois que ce début de siècle fait une grande part de ce qui est dramatique dans notre société, et que une société qui doit, on est dans un siècle nouveau, on devrait être très humaniste, et bien une société qui se respecte doit prendre en compte tout ce qui la touche au plus profond d'elle même, c'est à dire avant tout ses enfants, parce que les enfant sont notre espérance, sont la France de demain. Et je crois qu'on doit très vite rattraper notre retard, je pense que l'espérance c'est vous tous qui l'apportez, vous êtes très nombreux ce matin, les colloques se multiplient, on a des gens de conviction aussi bien dans les soignants que dans les élus, et c'est grâce à nous tous ; vous savez, il y a les petits maillons de la chaîne qui font qu'un jour la grande chaîne permettra de répondre au mieux à tous ceux qui sont victimes, au mieux de ce que nous pouvons faire. Il est important de le faire, il était important de se dépêcher de le faire.

Merci de votre attention

## **Discours d'Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.**



Merci à Muriel Salmona de m'avoir invitée. Je connais maintenant Muriel depuis un certain temps et je dois vous dire qu'elle inspire en partie mon propre engagement d'élue contre les violences faites aux femmes. J'ai donc accepté avec d'autant plus de plaisir que je connais et que je porte en haute estime beaucoup des associations qui interviendront aujourd'hui. Mais j'ai fait une découverte, et je trouve que c'est aussi ça qui est important dans ce type de colloque, c'est de rencontrer des gens, et donc j'ai écouté Monsieur le maire avec beaucoup d'attention, je le remercie de ses propos. Et Madame Marie-Louise Fort, je voudrais vous dire que j'entends avec beaucoup d'émotion ce que vous avez fait et dit, et il me semble effectivement important qu'il y ait une chaîne de responsabilité qui s'organise réellement, et vous pouvez compter sur mon intervention, notamment dans l'association des Elues contre les violences faites aux femmes, pour qu'on puisse écrire au ministre nombreux et nombreuses, vous le ferez aussi, mais nous le ferons, et j'ai amené ici une petite brochure que nous avons éditée justement pour que les élus, pas seulement les élus, mais aussi les élus aient les moyens de réagir, aient les réflexions qui conviennent sur finalement une violence qui est parfois banale. Et je pense que nous avons les uns les unes et les autres à construire une politique publique contre ces violences faites aux femmes, une vraie politique publique.

Moi j'ai appris plusieurs choses avec ce travail que je fais maintenant avec les associations depuis quelques années sur les violences faites aux femmes et qui inspire mon action. D'abord, la violence est un privilège des plus forts. Nous vivons dans une société inégalitaire, et l'inégalité la mieux partagée est celle entre les femmes et les hommes. Elle est partagée – vous le disiez tout à l'heure sur l'inceste – par tous les milieux sociaux, par toutes les cultures et par toutes les civilisations. Ensuite ces violences s'inscrivent dans des rapports de domination masculine souvent encore trop tolérés dans notre société. C'est pour quoi les femmes paient souvent le prix fort du privilège accordé aux dominants d'être violents. Et je ne veux prendre qu'un exemple, c'est celui d'élus qui sont condamnés pour violences sexuelles et qui poursuivent leur mandat politique en toute tranquillité. Aujourd'hui en France des maires sont condamnés pour agression sexuelle et continuent à être chefs de la police municipale et à présider les comités locaux de lutte contre la délinquance. Ils ne sont pas très nombreux heureusement mais ils existent. Et je pense qu'il convient d'en finir avec cette situation. En effet, quel message la justice donne-t-elle lorsqu'elle ne prononce pas l'inéligibilité d'un élu qu'elle condamne

pourtant pour agression sexuelle. Quel message le gouvernement et les préfets envoient-ils lorsqu'ils ne suspendent ni ne révoquent des maires condamnés pour agression sexuelle. Je pense qu'on a besoin de réfléchir à cela, dans ce système qui protège les dominants et délaisse les plus faibles, les femmes et les jeunes paient le prix fort de ce privilège.

Et je voudrais donc continuer en vous disant qu'il y a un deuxième enseignement pour moi qui est important et qui nous inspire du point de vue politique, c'est précisément l'importance de comprendre que la violence subie est déjà un apprentissage de la violence, et qu'elle est un risque que l'auteur des violences fait encourir à sa victime de l'entraîner vers de nouvelles violences, subies ou agies. De là découle ce que vous avez dit Madame la députée, l'impérieuse nécessité de protéger toutes les victimes – en particulier les plus jeunes – pour enrayer les mécanismes de la violence et tout particulièrement celles des violences sexuelles et sexistes. Alors aujourd'hui je pense que dans mon engagement d'élue comme vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives en Ile-de-France, je me suis inspirée de tout ce travail pour commencer à travailler sur de la prévention, et je pense que c'est extrêmement important que partout où nous sommes, y compris dans ce travail partenarial avec les associations, nous puissions le faire. En effet parfois derrière l'échec scolaire, l'apathie ou au contraire dans les violences commises, les jeunes manifestent un appel au secours que l'on entend mal. Il s'agit pour nous d'essayer de mieux prendre en compte la souffrance qu'ils manifestent. Il nous importe donc d'agir, ce que nous commençons à mettre sur pied depuis cette nouvelle mandature, c'est à dire depuis quelques mois, une politique qui prenne en compte la culture de l'égalité comme base en fait de cette lutte contre les violences faites aux filles. Et de ces violences sexistes et sexuelles, je voudrais juste citer un chiffre, un seul parce qu'Emmanuelle Piet est là qui a toutes ces données complètement en tête et qui va nous faire certainement un exposé particulièrement brillant, mais il y a un chiffre qui m'a particulièrement impressionnée, c'est qu'entre 14 et 18 ans 9% des filles et 2% des garçons sont victimes de violences sexuelles. Ça veut dire que dans toutes les classes de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées, nous avons de jeunes victimes de violences sexuelles et sexistes, et je pense que ça mérite vraiment qu'on y réfléchisse. Et qu'on organise le changement de camp de la honte, je pense que c'est une question extrêmement importante du point de vue politique et du point de vue pratique. Ce qui me semble important c'est que s'il y a aujourd'hui naturellement des infirmières scolaires et des assistantes sociales qui offrent des lieux d'écoute, et je pense qu'il faut rendre hommage au travail de ces professionnels qui le font souvent dans des conditions difficiles. Indiscutablement elles et ils ne sont pas suffisamment nombreuses et nombreux, en même temps il y aurait besoin d'autres lieux d'écoute, et je pense que là entre les différents niveaux de responsabilité il y a quelque chose de neuf à inventer où chacun, chacune nous prendrions notre place.

Alors aujourd'hui les nouveaux dispositifs que nous avons pris pour les lycées sont de mettre cette question de l'égalité des filles et des garçons au cœur de nos politiques éducatives. Et je dois vous dire que ça n'allait pas de soi, on a discuté pendant des heures au conseil régional sur cette question, mais on y est arrivé. Et ça nous fait prendre en compte plusieurs éléments, en préparant une rencontre sur ce sujet au salon de l'éducation on voit bien combien c'est important et combien ce n'est pas évident auprès des équipes enseignantes. Donc il faut prendre cette politique comme un ensemble avec, comme nous l'avons appris de la Seine Saint-Denis, la volonté d'avoir les trois éléments d'une politique publique, c'est à dire **la sensibilisation des professionnels**, je pense que c'est extrêmement important, donc des équipes éducatives au sein des lycées, **de permettre que les jeunes puissent s'exprimer sur ce sujet**, très important également, et le troisième élément **de le rendre public et visible**. Nous y travaillons, et je pense que c'est un début, mais je crois qu'on aura besoin d'avoir avec les différents lieux de responsabilité des relations plus précises. Et je suis à votre disposition si vous le souhaitez pour qu'on aille plus loin.

Là aujourd'hui je suis venue d'abord pour écouter, et je voudrais juste vous dire quelque chose pour terminer cette intervention, on nous dit : ça existe depuis toujours et est-ce que ça va continuer. Je crois que la conviction que nous pouvons partager – dans les différences de nos engagements et de nos sensibilités – c'est que si les différences sont devenues des rapports d'inégalité, ce que les humains ont construit ils peuvent le déconstruire. Et je pense que c'est le message d'espoir que nous pouvons tous partager. Je voudrais pour finir sur cette question de domination vous donner un exemple juste pour vous faire sourire et qui m'a bien servi au conseil régional, c'est celui de la grammaire. Et vous savez sans doute que ce n'est que depuis 1647 que le grammairien Claude Favre de Vaugelas a institué la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin, ce n' était pas le cas avant, au prétexte que le masculin serait le genre le plus noble. Aujourd'hui tout ça nous fait sourire, pourtant on continue d'appliquer une règle qu'il n'est pas indispensable d'appliquer. On pourrait tout à fait revenir à la règle antérieure qui est que ce soit le genre du mot le plus proche qui l'emporte. Je pense que c'est un petit détail mais qui nous fait réfléchir sur tout ce qu'on peut changer dans la société en prenant complètement à cœur et complètement au sérieux ce que nous partageons, c'est à dire que pour lutter contre les violences et en finir avec la domination, ça commence tout de suite maintenant au quotidien, et là chacune et chacun a sa part de responsabilité. Je vous remercie.

# Première partie : réalité et gravité des violences : le corps et la sexualité instrumentalisés

## État des lieux avec le CFCV (Collectif féministe contre le viol)

### 1 – Les violences, les chiffres, le droit, par la Dr Emmanuelle Piet.



Ici, en France, nous n'avons pu véritablement prendre en compte et penser le viol qu'à partir du moment où les luttes pour que nous, les femmes, nous puissions maîtriser notre fertilité ont été remportées, enfin ! Jusqu'à cette période, encore très récente, nous portions les enfants, nous accumulions les grossesses désirées ou non. Dans le domaine de la sexualité, la préoccupation majeure des femmes était de ne pas « tomber » enceintes quand elles ne voulaient pas, ou quand elles ne voulaient plus d'enfant et si cela arrivait de trouver une adresse pour avorter. C'était notre lot. Beaucoup d'entre nous étaient acculées à l'avortement, clandestin, dangereux, traumatisant. Chaque jour des femmes mouraient des suites de ces manœuvres abortives. La vie sexuelle des femmes était rythmée par la peur de la grossesse.

Et puis, petit à petit, de mieux en mieux il est devenu possible pour les femmes de maîtriser leur fertilité. Notre société démocratique avait reconnu ce droit et légiféré sur la contraception et l'avortement. Les unes, libérées de leur angoisse, prenaient avec soulagement des pilules contraceptives lourdement dosées qui vous rendraient malades aujourd'hui ! Mais nous, les femmes qui nous étions mobilisées dans cette lutte : nous les supportions parfaitement ces pilules ! C'était la liberté, la possibilité de jouir de sa vie sexuelle sans crainte et sans risque. Et puis, à notre grand étonnement, autour de nous des femmes ne les supportaient pas. Elles avaient mal au cœur. Elles avaient mal au ventre. La contraception ne les libérait pas.

C'est à partir de là que nous avons commencé à comprendre quelque chose autour de l'idée que ce n'était pas elles qui décidaient d'avoir ou non un rapport ! Et, finalement, c'était plus facile de dire « la pilule me fait mal à la tête » que de dire « je n'ai pas du tout envie... ».

Et c'est ça qui nous a permis de pouvoir, enfin, penser le viol.

Au-delà de cet aspect individuel, le cadrage plus large de l'analyse féministe nous a fait comprendre ce qu'est réellement le viol des femmes par des hommes.

Nous sommes sur une planète où, depuis la nuit des temps, les hommes exercent des violences contre les femmes : mutilations sexuelles, pieds bandés, corsets pour la taille, ceintures de chasteté, contrôle de la virginité...

Sur toute la planète, à toutes les époques, on voit le contrôle du sexe de la femme et l'ancrage de la domination masculine. Pour partie ces violences ont disparu, on ne bande plus les pieds des Chinoises, les Africaines luttent contre les mutilations sexuelles et nous n'avons plus depuis longtemps de ceinture de chasteté.

Mais l'appropriation du corps des femmes par le viol est toujours là. Le viol qui marque les femmes. Qui marque leur appartenance à un homme, aux hommes. Le viol permet que les violences à l'encontre des femmes perdurent dans toutes nos sociétés actuelles : harcèlement, violences dans les relations de couple, mariage forcé, vente des femmes, prostitution et proxénétisme, pornographie.. Le viol et la menace du viol facilite, favorise, entraîne toutes les autres formes de violence contre les femmes. L'égalité entre femmes et hommes n'existera pas pleinement tant que perdureront en aussi grand nombre ces violations des droits fondamentaux à l'intégrité et à la libre décision.

Depuis ces années 75 nous avons beaucoup progressé, beaucoup avancé. En 40 ans nous avons sorti le viol de l'ombre. Ou du moins commencé à le faire sortir de l'ombre. Pas encore suffisamment, pas encore sous toutes ses formes et nous y travaillons.

En lien avec deux associations féministes : Mix-Cité et Osez le Féminisme ! le Collectif Féministe Contre le Viol lancera dans quelques jours, le 24 novembre, une campagne contre le viol : « Viol, la honte doit changer de camp ! ». A cette occasion un vif débat s'est développé autour des chiffres et statistiques qui dénombrent les viols en France. Je me suis interrogée pour comprendre ce que pouvait avoir comme fonction ce désaccord entre féministes et scientifiques sur le nombre de viols de victimes adultes. Pour avancer, nous nous sommes mis d'accord et le chiffre annoncé est de : 75 000 femmes violées chaque année en France. Je ne pense pas une seconde que ce chiffre soit exact. Je pense que nous sommes plutôt autour de 200 000 femmes victimes de viol tous les ans. Et c'est un minimum. Une femme sur cinq a subi un viol, ou une tentative de viol dans sa vie. Les statistiques par exemple ne comptabilisent qu'un seul viol pour les viols perpétrés par un conjoint durant des années de mariage, un seul viol pour les viols par le père pendant des années...

Mais pour arriver à prendre la juste mesure de ces crimes il faut lever les tabous qui maintiennent encore dans le silence et l'isolement les victimes de viol. Pour y parvenir il faut en parler. Oui, il faut parler du viol pour le dénoncer, le décrire, le réprimer, le prévenir. On peut parfois penser que ce qui est interdit, tabou, c'est de parler du viol car tous les jours, toutes les 7 minutes, un homme viole une femme en France. Cet interdit là n'est pas respecté d'innombrables violeurs ne se gênent pas pour imposer leur volonté et contraindre leurs victimes.

Dans notre société qui reste profondément inégalitaire tout est fait pour présenter le violeur comme un monstre exceptionnel. C'est peut-être le sens de toutes ces informations dont on nous abreuve sur le multirécidiviste, délinquant d'une extrême dangerosité, interpellé, sanctionné, incarcéré x fois. En réfléchissant au sens de cette propagande je suis très inquiète. Très inquiète, car en croisant les statistiques on constate qu'à peine 1 à 2 % des auteurs de viol sont condamnés en France.

Alors le récidiviste, qui est-ce ? Un crétin qui se fait interpellé deux fois ! A quoi sert de mettre le focus sur cet homme-là, à quoi ça sert ?

Nous servir le discours « Je n'aime pas banaliser les viols, vous voyez bien comment c'est... » ça permet d'occulter et de nier l'extraordinaire fréquence du viol, je n'ose pas dire « banalité ». Un père qui viole sa fille tous les jours, quand il est interpellé il est considéré comme un primo-délinquant. Il est laissé en liberté : c'est la règle pour les primo-délinquants. Un homme qui viole sa femme depuis quinze ans, quand il tombe : c'est un primo-délinquant. Il est en liberté. Un notable sexologue qui a violé plus de 60 victimes, je dis bien soixante, et qui est mort à la veille de l'audience des Assises : c'est un primo-délinquant

Focaliser sur le multirécidiviste c'est faire oublier l'homme qui viole. Je dis « l'homme qui viole » car dans 95 % des agressions sexuelles l'agresseur est un homme. Mais il ne faut pas oublier qu'il arrive que des femmes violent elles aussi. Peu nombreuses certes, mais tout autant responsables et coupables.

Ce qu'on voudrait oublier, escamoter, c'est que cet homme qui viole est un homme ordinaire, Monsieur Tout-le-monde. Il peut être PDG, magistrat, médecin, comme employé, ouvrier, artisan, policier, comptable...Ce n'est pas un monstre hideux, c'est n'importe qui. Cette vérité-là nous oblige à agir autrement. Le viol n'est pas le problème de quelques malades déjantés. C'est un problème de rapports inégaux, de rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Voir le viol pour ce qu'il est, voir sa fréquence c'est reconnaître un grave problème de société et non pas une accumulation de faits divers. C'est cette bataille-là que, pour les femmes, nous sommes en train de gagner. Qu'il nous faut gagner, ensemble.

Le Collectif Féministe Contre le Viol tient une permanence téléphonique, VIOLS FEMMES INFORMATIONS, au 0 800 05 95 95 depuis le 8 mars 1986. C'est un numéro d'appel gratuit accessible du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures. Aujourd'hui nous constatons que les femmes nous appellent de plus en plus tôt après un viol. Aujourd'hui, elles comprennent ce qui leur est arrivé. Elles sont moins nombreuses à nous dire comme c'était le cas il y a 25 ans : « Vous allez me dire si c'est un viol ». Mais certaines hésitent encore à mettre le mot viol sur ce qu'elles ont subi.

Enquêtes et études officielles nous disent : chaque année 75 000 femmes subissent un viol ! Mais beaucoup de femmes encore n'osent pas appeler ça « viol ». Elles sont beaucoup plus nombreuses à avoir été violées. Elles n'osent pas le dire. Elles n'osent pas dénoncer le violeur.

C'est pourquoi notre campagne s'intitule : Viol, la honte doit changer de camp !

C'est pour cette raison que l'intervention de Madame Fort est si importante, si bien fondée. Nous en avons assez que ce soit les victimes qui portent la honte. Qui doit avoir honte ? Celui, ceux qui commettent cette infraction criminelle, une des plus graves infractions de notre Code pénal, le viol. Qui devrait avoir honte ?

C'est pour le dire que nous avons réalisé il y a quelques années une première campagne d'affiches dans le département de Seine-Saint-Denis. On voyait des hommes de dos qui disaient « Si je la force, c'est un viol ! ». Il faut que les hommes comprennent qu'on ne se conduit pas comme ça en imposant, en forçant, en contraignant. Pour qu'on y arrive vraiment il faut développer des actions de prévention, des campagnes de prévention, des rencontres, des débats dans tous les lieux où ce sera possible.

Les violences sexuelles sont confortées par une série de stéréotypes, d'idées reçues. On nous dit : les victimes de viol ce sont des personnes particulières. Des filles jeunes, en minijupe, dans un parking, à Pigalle, à minuit, le soir.. Ca permet alors de penser : « Mais qu'est-ce qu'elle faisait là ? à une heure pareille ? dans une tenue pareille ? toute seule ?.. » Ca permet aussi de penser : moi je ne le ferai, ni moi, ni ma fille, ni ma mère, ni ma sœur, ni mon amie. Et on en arrive tout naturellement à pouvoir dire : « Celle-là : elle y est pour quelque chose ! Elle le cherchait bien ! Elle avait qu'à ne pas...Elle ne devait pas... ».

Mais la réalité dément les idées reçues. Les viols dans un parking ce n'est même pas 2 % des appels reçus à Viols-Femmes-Information. Il faut alors se demander à quoi sert ce stéréotype. Car ces idées reçues ont des fonctions, et même des doubles fonctions. Moi j'ai tendance à dire que c'est notre tchador à nous ! parce que celle qui est convaincue de ça : elle ne sort plus, elle risquerait de rencontrer un dangereux inconnu. Elle reste à la maison. L'espace public est dangereux pour elle, il lui reste l'espace privé. Ces idées-là, elles ont maintenu les femmes à la maison et nous savons aujourd'hui que c'est là, dans l'espace privé, dans la famille, dans le couple, que les femmes subissent le plus grand nombre de violences. Première fonction du stéréotype : enfermer les femmes, les priver de la liberté d'aller et venir.

Et puis le stéréotype, deuxième fonction, nous conduit à accuser les victimes, à les culpabiliser. Si ça lui est arrivé c'est qu'elle y est pour quelque chose. Au téléphone les femmes nous disent « Et pourtant, je n'étais pas en minijupe » « Et pourtant, j'étais en jean » « Et pourtant, j'avais dit non » « Et pourtant... ». Elles s'excusent quelquefois cinq, six, sept fois, avant d'arriver à raconter ce qui s'est passé. Nous verrons tout à l'heure comment cette mise en accusation de la victime fait partie de la stratégie de l'agresseur.

La stratégie des agresseurs influence, oriente, encadre notre société, notre discours. Quand on dit : « Elle s'est fait violer » sous entend : « Tu vois bien qu'elle a fait quelque chose pour que ça lui arrive ». On pourrait

arrêter de dire ça et dire plutôt : « Elle a été violée ». Quand on dit d'un enfant qu'il a subi « un abus sexuel » ce n'est pas trop grave, c'est gentillet. C'est autre chose de se mettre en face de la réalité et de parler d'un enfant « victime de viol », « d'une victime d'agression sexuelle ». On appelle les agresseurs d'enfants : pédophiles. Pédophile : quelqu'un qui « aime les enfants » ! Quelqu'un qui aime les enfants mais qui passe à l'acte est un agresseur sexuel, un violeur. On pourrait dire plutôt « un pédocriminel ». Et avec ces mots là, subitement notre regard change. La loi interdit agressions sexuelles et viols et sanctionne leurs auteurs. Ne participons plus au tabou sociétal qui veut qu'on édulcore, minimise, évince la réalité du viol.

Enfin il me reste à vous alerter sur ce qui est aujourd'hui pour nous une inquiétude extrême. Quand nous avons ouvert VIOLS FEMMES INFORMATIONS, la première année nous avons reçu 4000 appels, 2000 appels de professionnels, de gens qui se renseignaient, et 2000 appels de victimes, en majorité des femmes mais aussi une petite proportion d'hommes (depuis notre ouverture c'est environ 8 à 10 % de nos appels). Plus de 1000 femmes appelaient pour parler des viols perpétrés par leur père, grand-père, oncle pendant leurs années d'enfance, et le plus souvent pendant des années. Avec un groupe d'entre elles nous avons fait notre premier film « L'inceste, la conspiration des oreilles bouchées ».

La réalité des viols intrafamiliaux a explosé dans ces années là. On a progressé concernant les viols sur enfants y compris les viols intrafamiliaux, formidablement bien je dirais jusqu'à la fin des années 90. Madame la députée le disait très bien, aujourd'hui à propos des enfants victimes, rien ! C'est le silence et je veux dire deux mots sur le recul extraordinaire qu'il y a en ce moment, à mon avis, en matière de protection de l'enfance.

Après ces avancées, à partir des années 2000, on s'est heurté à quelque chose de terrifiant qu'il faudra analyser et repenser. On a vu s'implanter une politique sécuritaire qui en se développant met en place une forme de peur des jeunes, peur de leur soi-disant dangerosité, peur de leur délinquance.

D'abord on a mis en exergue les viols collectifs dans les banlieues désignés par le terme de tournantes, terminologie empruntée au langage des agresseurs. Ils disent pour leur défense : « On jouait Madame, une tournante, tu vois, moi je fais ça comme du ping-pong, ou du tennis, mais ce n'est pas un viol, pas un viol en réunion... ». Les médias ne parlaient plus que de ça et de la barbarie de ces jeunes agresseurs. Au Collectif féministe Contre le viol nous avons alors étudié les appels pour viols en réunion : on avait le même pourcentage depuis 20 ans. Il n'y a pas d'augmentation des faits, le travail de sociologues l'a établi, mais le focus était mis sur la dangerosité des jeunes, la peur qui doit en découler.

Mais dans le même temps si on veut qu'une société ait peur de ses jeunes, il ne faut en aucun cas pouvoir penser que ces jeunes, ces mineurs, rencontrent des difficultés, sont victimes de violences, souffrent et que la

société doit les protéger. Donc premièrement on a supprimé petit à petit tout ce que la société avait organisé pour protéger ses enfants, pour dépister et aider les enfants victimes.

Quelques exemples pour étayer mon propos : on a supprimé la Défenseure des enfants, on a supprimé les RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté), ou on est en voie de les supprimer.

On a supprimé le volet Protection de l'enfance dans la Protection Judiciaire de la Jeunesse, désormais la PJJ ne s'occupe plus que des mineurs délinquants. On peut les mettre en prison à partir de 13 ans. Nous serons en sécurité, c'est le bonheur.

On a supprimé l'idée même de penser que la police pourrait protéger les mineurs des atteintes qu'ils subissent puisqu'on a supprimé la Brigade des Mineurs au profit de la Brigade de Protection des Familles.

Et puis on est arrivé à un moment clé : la loi de 2007 de la protection de l'enfance qui supprime le terme enfants maltraités et les 4 articles sur la protection des enfants maltraités, pour les remplacer par les enfants en danger. Je ne sais pas si vous voyez la litote, mais la litote elle est là : « En danger, eh bien ce n'est même pas arrivé, il n'y a plus besoin de se presser... ». Et du coup on supprime le vocable signalement pour le remplacer par information préoccupante. « J'ai une petite préoccupation, la petite, elle est peut-être victime de viol... ».

Vous voyez là combien le contexte est différent, la perspective est inversée. De la protection à la méfiance. De la protection à la suspicion. Ce revirement est extrêmement dangereux et ses conséquences sont redoutables. En ce moment nous avons un mal fou à dépister les enfants victimes de viol et à les protéger de leurs agresseurs.

Nous apprécions vivement la modification législative introduite par Marie-Louise Fort mais il faut savoir qu'elle va à contre-courant de la politique actuelle et que la difficulté pour protéger les enfants est maximale en ce moment. En Seine-Saint-Denis où je travaille nous mettons en œuvre des programmes de prévention des agressions sexuelles et mauvais traitements à l'encontre des enfants. Nous allons dans les écoles, en grande section de maternelle, en CM2, un peu dans les collèges, pour présenter des animations avec les équipes et les enfants, on essaye d'aller dans les collèges. Nous le faisons chaque année, depuis 1985. La loi de protection de l'enfance de juillet 1989 généralise ce dispositif et ces actions mais ça ne se fait pratiquement plus nulle part. C'est vraiment dommage et les conséquences en sont graves. Dans ces actions de prévention on dépiste les enfants victimes. On peut donc agir pour mettre en terme aux violences et les protéger. C'est l'intérêt et l'objectif premier de ces campagnes. Mais ça coûte cher car après avoir dépisté il faut prendre en charge, il faut aider les enfants, les soigner, faire comparaître en justice leurs agresseurs.. Dans des périodes d'économies drastiques, un gestionnaire qui a en charge à la fois la prévention et la protection des enfants peut ne pas choisir la prévention. Il faut que nous exercions une vigilance accrue afin d'obtenir que ces questions soient à nouveau

travaillées et prises en considération à l'aune de leur importance pour le devenir de notre société.

## État des lieux avec le CFCV (Collectif féministe contre le viol) 2 - Vers l'aide aux victimes, par Marie-France Casalis.



Alors c'est vrai que Emmanuelle ... l'ouverture de notre téléphone, c'était le 8 mars 1986, et ce n'était pas du tout ce qu'on attendait. Et une gentille gourde comme moi j'ai changé de planète, et c'est à ce moment-là que j'ai commencé, et j'y pensais tout à l'heure en écoutant Madame Fort, j'avais envie de vous raconter la cascade des tabous. Avant d'arriver à ce téléphone, avant qu'il sonne je croyais que l'inceste était un tabou. Comme je suis une femme simple, pour moi un tabou ça voulait dire quelque chose de très interdit... bien sûr, il y avait des transgressions mais chez des personnes abîmées, particulières, et pas beaucoup. Et là, avec ce téléphone, c'est ça qu'on entendait, et on entendait des femmes de 60 ans, de 75 ans, qui nous racontaient leur enfance avec la véracité, avec la présence, comme si ça s'était passé la veille. Et toute leur vie de difficultés après, parce qu'à l'époque il n'y avait pas beaucoup d'aide et on en parlera tout à l'heure. Donc le premier tabou ce n'était pas un tabou puisque c'était tellement fréquent chez nous, partout. Donc je continue, le deuxième tabou, ce qui est interdit c'est d'en parler, et on en a beaucoup dit à propos du silence des victimes etc. Et en fait à ce téléphone, on l'a bien entendu tout à l'heure dans les témoignages qui nous ont été projetés, beaucoup de ces enfants parlent. Simplement leur parole n'est pas reçue. On va la traiter de menteuse, on va la traiter de vicieuse, comment tu peux dire ça du tonton Marcel, il t'a offert un vélo etc. Donc mon deuxième tabou ça ne marche plus non plus. Donc j'ai continué dans ma cascade et au troisième tabou, alors en 86 à ce téléphone, ce qui interdit dans notre société c'est d'accuser les pères du viol de leur fille.

Après j'ai travaillé davantage encore sur les violences sexuelles et je pense que ce qui est interdit et difficile c'est d'accuser les auteurs de violences sexuelles, que ce soit des femmes ou des hommes, car tout à l'heure j'ai bien entendu qu'on a parlé aussi des mères abuseurs sexuels, elles existent et il faut aussi pouvoir le savoir. Voilà, donc ça ça fait partie des choses qu'on a apprises pendant toutes ces années, et finalement on a appris beaucoup de choses, il était grand temps par rapport à la durée de vie de notre humanité. Et on a appris notamment que les victimes de viol avaient besoin d'un aide psychologique appropriée et adaptée, et ça c'est tout récent, c'est tout nouveau qu'il y ait ici en France des structures qui savent les prendre en charge. On avait un groupe de travail à la délégation régionale aux droits des femmes, il y a quelques années, qui réunissait le Collectif féministe contre le viol, des animatrices, de groupes de parole, des femmes victimes de viol, des psychanalystes, des psychiatres, des thérapeutes pour voir ensemble quels étaient les éléments fondamentaux dans

l'aide psychologique, sur lesquels l'aide psychologique pouvait s'appuyer. Et on a trouvé six grands éléments, je les cite quand même parce que ça donne un peu un cadre à nos réflexions de la journée.

Donc ces points essentiels c'est :

1. abandonner le principe de neutralité, parce que nous sommes dans une culture où l'aide psychologique a été pendant très longtemps construite autour de l'idée « je suis neutre, c'est une demande, je la traite mais je ne m'implique pas ». Et là si je suis neutre alors que quelqu'un me parle d'un crime, je me mets du côté de quoi, de l'absence de droit, de la non-assistance à la personne par rapport à un criminel !

2. le deuxième grand principe qui nous semble intéressant et qui va nous servir à choisir qui peut aider après avoir subi un viol à recevoir de l'aide, c'est que ce thérapeute énonce clairement son rapport à la loi. Car c'est à partir de la loi qu'on va pouvoir reconstruire. Une des femmes tout à l'heure disait, on a détruit nos bases quand on était petite, il faut nous aider à les reconstruire et le premier pilier de cette reconstruction c'est la loi, de dire on n'avait pas le droit de vous faire ça, vous n'y êtes pour rien.

3. et puis le troisième grand principe ça va être d'attribuer la responsabilité de ce qui s'est passé à l'agresseur, et ça c'est compliqué, et avant que notre colloque ne commence on avait sur les 30 séries de petites phrases comme ça ; elles m'a excitée, elle était mignonne, elle se promenait près de moi, et ça ça fait partie du grand paquet qu'on offre aux agresseurs, de notre grande tolérance que nous brisons seulement depuis peu.

4. et puis dans nos principes il y avait celui de mettre en lumière et d'analyser la stratégie des agresseurs, et j'y reviendrai tout à l'heure.

5. ensuite le cinquième principe c'était : lorsqu'une victime d'agression sexuelle dit ne pas vouloir porter plainte, l'aider à réfléchir aux raisons pour lesquelles elle ne souhaite pas porter plainte, car dans ses réticences à porter plainte il y a une très grosse part de fausse autculpabilité. Je ne porte pas plainte parce qu'au fond j'y suis peut-être pour quelque chose, parce qu'au fond c'est vrai que j'ai dit ci ou j'ai fait ça, et ça c'est très important d'extraire tout ce venin qui a été implanté par l'agresseur.

6. et puis enfin, bon, le soutien psychologique, vous le savez toutes et puis on représente ici certainement toutes sortes de professions et d'engagements, ça ne se limite pas au soutien psychologique, ça ne se limite pas à la procédure judiciaire, ça ne se limite pas aux soins de santé. Il faut travailler en réseau, il faut se connaître les uns les autres, de façon à pouvoir ensemble contribuer à ce que les personnes qui ont subi ces viols puissent retrouver une vie normale.

Après avoir appris à diverses reprises ce qui se passait, finalement un jour on s'est dit : mais au fond ils font tous pareils, les agresseurs, les auteurs de violences sexuelles. Ce qui nous a aidé à bien le voir, c'est le travail qui a été fait en France depuis 20 ans, de façon plus approfondie, officiellement, je dirais, par les pouvoirs publics, et la société sur la violence exercée dans le couple, parce que la violence exercée dans le couple aujourd'hui même je dirais si vous parlez violences à l'encontre des femmes tout de suite on vous répond violences conjugales. Et nous, au Collectif féministe contre le viol, on voudrait bien qu'on

dise à chaque fois et violences sexuelles aussi. Il reste encore un petit décalage entre les deux. Donc dans ces violences on a mieux pu comprendre comment agissaient les agresseurs. Ils font tous pareils, ils ont tous les mêmes priorités. Leur première priorité, et ça vous la connaissez bien, qu'est ce que cherche à faire un agresseur par rapport à sa victime, d'abord l'isoler. L'isoler, ça peut être géographiquement : c'est rare, hormis les viols dont on a parlé tout à l'heure, qu'un violeur agisse devant tout le monde, il va plutôt s'écarter, on va voir un moment intime, on va aller dans un endroit, l'isoler géographiquement ; l'isoler familialement, ça c'est très important, si tu pars ta mère se tuera, c'est pas la peine que tu dises des choses comme ça, personne ne te croira ; l'isoler professionnellement parce que les agresseurs, et on en parlera sûrement dans la journée, sur le lieu du travail, ils pratiquent la même chose, et on va commencer à dire, « oh ben celle-là elle est particulière hein, t'as vu comment elle se maquille, t'as vu comment elle est ? » Et dans un établissement scolaire quand on commence à dire d'une jeune adolescente oui c'est elle hein ?????????, on commence à créer autour de cette personne un système où les autres vont avoir des difficultés à la joindre, isoler sa vie. Deuxième grand principe pour qu'un agresseur n'ait pas trop d'efforts à faire il va commencer par rabaisser sa victime, la dévaloriser, l'humilier. Alors ça c'est, on a tout ce qu'il faut dans la langue française, c'est humilier, dénigrer, critiquer, moquer, insulter, affaiblir, vous voyez très bien comment ça peut se passer dans une relation durable, que ce soit sur le lieu du travail, que ce soit dans un couple que ce soit dans une famille. Et si vous étiez une merde, une andouille, une gourde, une imbécile, est-ce que vous pouvez demander de l'aide, est-ce que quelqu'un va vous écouter, est-ce que quelqu'un va vous entendre, c'est très efficace pour être un agresseur qui réussit. Quatrième grand principe, pour ne pas trop se fatiguer il faut instaurer un climat de peur et d'insécurité. Et pour ça c'est se présenter comme tout-puissant. Ça, ça marche très bien, et c'est pour ça qu'au début de notre journée que ce soit avec Mme Fort, que ce soit avec Henriette Zoughebi on a parlé de domination, et que c'est vrai que dans notre société la domination elle a été portée massivement par les hommes à l'encontre des femmes, mais elle est aussi portée par les adultes à l'encontre des enfants, par les forts à l'encontre des faibles. Donc se présenter comme tout-puissant, faire peur, c'est impeccable parce que quand on a peur, et bien des témoignages qu'on nous a passés tout à l'heure le disaient, pourquoi j'ai pas crié, et sûrement Muriel va nous expliquer pourquoi on n'a pas crié, et puis de toutes façons nous on peut vous le dire avec nos 39000 récits de viol, que quand elles crient il dira : elle a pas crié assez fort, quand elle ne crie pas il dira : elle a pas crié, de toutes façons elle a toujours tort. Donc ce climat de peur et d'insécurité, se présenter comme tout-puissant, ça implique aussi des menaces, les menaces et la terreur psychologique. Et ça c'est très important parce que c'est quelque chose qu'on n'a pas voulu encore beaucoup analyser et voulu percevoir. Et il faut vraiment travailler parce que c'est le champ d'approche et les champs des possibilités des multiples agressions. Et puis enfin, si vous étiez des agresseurs un peu compétents, mais comme on n'a pas beaucoup de temps, je ne vais pas faire un sondage pour savoir si vous y pensez, que va chercher à faire un agresseur qui veut être durable ? assurer son impunité ! et oui ! et ça nous n'y pensons pas assez. Et pour assurer son impunité, première volonté, recruter des alliés. Et ça les alliés, tout à l'heure Emmanuelle Piet nous a parlé des alliés du langage, Monsieur le maire nous a

parlé des alliés qui peuvent être des focalisations sur une situation qui vont créer des difficultés à ??????? Recruter des alliés, c'est comme vous disiez Madame, être charmant dehors, différent dedans, comme ça personne n'y croira, c'est aussi profiter de sa notoriété, profiter de son statut, dans toutes les catégories socio-professionnelles, on recrute des agresseurs. Alors c'est aussi organiser une coalition contre les faibles et ça c'est très important parce que ça va passer par toutes sortes de choses et si nous pensons par exemple aux situations qui concernent les jeunes ça passe aussi par le mépris par tout ce qui cultive le mépris des femmes, le mépris des salopes, tous ces petits mots qu'on dit comme si ça comptait pas. Ça, ça fait partie des choses contre lesquelles il faut lutter. C'est pour ça que nous luttons contre certaines formes d'expression, qui ne sont pas de la culture, mais qui sont du développement de la possibilité de devenir dominateur. Et puis un agresseur intelligent va prévoir d'impliquer sa victime dans le déroulement des faits, et pour le viol par exemple, même le viol par un inconnu dans un parking ou ???????, il va y avoir un moment il va lui demander de l'aide il va lui demander un renseignement ou il va... on a dîné chez des amis, c'était un bon dîner, c'était sympathique, j'habite pas très loin de Bourg la Reine, je vais vous déposer en rentrant... voilà, on est arrivé, excusez-moi mais vraiment est-ce que je pourrais monter chez vous pour aller aux toilettes parce que j'ai un besoin pressant et puis, oui, je l'ai fait rentrer chez moi, il est monté aux toilettes, et après il m'a violée... Donc je me sens, elle se sent coresponsable de ce qui s'est passé, et ça c'est très intelligemment fait. Donc nous notre travail c'est va être déjouer de contrer de désamorcer ces systèmes-là. Alors il veut l'isoler, je me rapproche, ça veut dire je manifeste mon intérêt, je cherche le contact, je mets des affiches, je dis que je suis contre la violence, j'ouvre mes permanences et quand je l'ai rencontrée cette victime je ne laisse pas le silence s'installer entre nous. Je prends de ses nouvelles, je vois comment ça se passe. Et puis je lui fais rencontrer d'autres intervenants, d'autres personnes qui sont sur la même ligne et c'est une partie de ces personnes qu'on va entendre aujourd'hui. Alors il l'humilie, il la traite comme un objet, elle est nulle, alors au contraire je vais la valoriser. Et la première chose que je vais valoriser c'est le fait qu'elle ait réussi à me dire ce qui s'est passé, à confier ce qui s'est passé, ça c'est énorme, ça c'est formidable, elle a déjà vaincu la fin de la stratégie de l'agresseur qui est de verrouiller le secret, elle a brisé ce secret, c'est très important. Elle cherche une solution elle envisage des possibilités et dans les témoignages qu'on entendus, on a entendu combien ces femmes disaient : il faut m'aider pour je retrouve le cours de ma vie, pour que je retrouve mon intégrité. Et ça c'est courageux. Il l'a rendue responsable du viol et de l'agression, alors là c'est simple, nous on vit avec le code pénal. Et le code pénal, il dit : l'auteur d'un fait est responsable du fait qu'il a commis. Et ça c'est très important parce que cette co-responsabilité, c'est ce qui contamine pendant longtemps la pensée des victimes. Il fait régner la terreur, bon, on va se préoccuper de sécurité, et dans les avancées législatives de cette année on a notamment dans la loi de juillet 2010 inventé une nouvelle procédure qui s'appelle l'ordonnance de protection pour les femmes confrontées à un conjoint violent et dans nos revendications au CFCV il y a celles d'élargir cette ordonnance de protection aussi aux femmes victimes de viol. C'est la situation dont Monsieur le maire nous parlait, elle a été violée dans sa cité par d'autres agresseurs, il faut que dans cette cité ce ne soit pas elle qui soit accusée, ce ne soit pas elle qui ait la honte, ce ne soit pas elle

dont on se détourne mais... et ça c'est compliqué... alors il cherche à assurer son impunité en recrutant des alliés, ben c'est pour ça qu'on vient ici, c'est pour ça qu'on est nombreux, pour travailler mieux, pour comprendre mieux pour expliquer mieux aux personnes confrontées à ces violences comme telles peuvent se retrouver après.

Alors c'est vrai que sur toutes ces questions-là finalement on a beaucoup avancé, oui, on a appris à définir les violences, à établir comment elles s'articulent les unes avec les autres, alors les textes de l'ONU disent un continuum des violences, ça veut dire qu'on passe de l'une à l'autre, la violence verbale, la violence psychologique, la violence physique, tout ça ça fait comme un filet, comme un système, un système d'emprise. On a appris à décrypter le sens de ces violences c'est à dire à mettre un nom dessus, la volonté de domination et d'appropriation des femmes par les hommes, on a appris à réaliser des statistiques difficilement, faut qu'on s'améliore mais avant y avait rien du tout de rien du tout de rien du tout, et depuis cette fameuse enquête de 2000 on a commencé à ébrécher le silence des chiffres et c'est important, on a compris comment fonctionne notre cerveau au moment des traumatismes et c'est ce qu'on va voir tout à l'heure, on a une loi qui réprime qui sanctionne des actes de violences considérés pendant des siècles comme licites, harcèlement sexuel, viol, viol conjugal, mutilations sexuelles, violences dans la famille, violences dans le couple, violences par personne ayant autorité hiérarchique. Nous dans nos revendications on voudrait aussi pénaliser les acheteurs d'actes sexuels dans la prostitution. C'est aussi une des violences sur lesquelles on a encore beaucoup de chemin à faire. désormais on a des professionnels mobilisés pour venir en aide, formidable ! On a bien avancé, mais alors il nous reste encore beaucoup à faire, donc dépister et repérer les situations de violences, et ça c'est le grand défi des ces années-ci, parce que finalement si chacun des professionnels qui travaillent dans notre pays systématiquement pensait à poser la question, vous est-il arrivé de subir des violences ? une série d'éléments changerait complètement dans la prise en charge et dans la rapidité pour ces personnes de trouver de l'aide et de se ?????????? Euh, on a... il faut qu'on apprenne aux victimes à détecter la stratégie de l'agresseur, ça vous l'avez compris et puis alors il faut qu'on améliore notre soutien auprès des victimes euh... par l'écoute par le réseau, il faut aussi qu'on améliore notre soutien à leurs revendications de droit et là l'AVFT va intervenir tout à l'heure parmi les associations féministes. C'est l'AVFT qui nous a appris comment on pouvait mot à mot, ligne à ligne, soutenir une personne dans sa procédure judiciaire, pour que ça fonctionne, parce que c'est pas magique de porter plainte : on avait quelquefois la réaction vous êtes victime c'est terrible, portez plainte, vai vai vai portez plainte, ça donnera rien s'il n'y a pas tout ce qui va avec c'est à dire le récit, la confiance de cette victime par rapport à la justice, et là on a des progrès à faire pour aider les victimes à cette démarche vraiment. Et puis, on a revendiquer quelques améliorations législatives dans les OPMD ? Bon alors maintenant en tant que personne, femme, homme, il faut nous engager personnellement comme voisin, comme ami, comme collègue, et pas seulement comme professionnel. Alors parfois on se dit oui, mais moi je suis insuffisamment formé, je ne suis pas victimologue, je ne suis pas ci, je suis pas ça, d'accord, mais je connais des gens qui peuvent faire ça, et si une femme se confie à vous et qu'elle vous dit avoir subi un viol finalement elle a besoin qu'on lui dise des choses très simples : elle a besoin

qu'on lui dise je crois ce que vous dites, il n'avait pas le droit de vous faire ça, ??????, je vais vous aider à chercher de l'aide.

Alors Emmanuelle Piet me rappelle que j'ai oublié les prémices de la stratégie de l'agresseur, sélectionner et choisir sa future victime. Il vaut mieux attaquer quelqu'un d'attaquable où dont on voit comment on pourra la cueillir, c'est plus compliqué... il faut se mettre un peu dans la tête des agresseurs, et aussi que c'est ça stratégie à lui, c'est à dire que souvent les femmes disent pourquoi moi, mais je me souviens pas ??? d'un groupe de gamins qui avaient violé une grand-mère, laquelle se demandant vraiment pourquoi ils s'étaient attaqués à elle. En fait il ne s'étaient pas attaqués à elle, ils s'étaient attaqués, on l'a vu après parce comme c'était un enfant qui était suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans son dossier il y a avait des ????????? avec sa grand-mère. Donc lui il se venge sur les grands-mères, pas celle-ci en particulier, et donc c'est comment on rentre dans le scénario d'un autre sans le savoir et c'est pour ça que c'est compliqué. Un des violeurs en série pour lequel on a soutenu quelques victimes, il violait des jeunes femmes de la trentaine qui ressemblaient exactement à sa mère au moment où celle-ci lui avait ?????????? On y est pour rien, soit, mais on rentre dans la stratégie et ce choix-là, faut le savoir, on n'est pas comme ça par hasard.

## **Conséquences : la mémoire traumatique et ses répercussions sur la santé, la sexualité, la vie sociale, par la Dr Muriel Salmona**



Se reporter aux pages psychotraumatismes du site internet :

<http://memoiretraumatique.org/psychotraumatismes/mecanismes.html>

<http://memoiretraumatique.org/psychotraumatismes/consequences.html>

## **Les mots du viol et des violences par Marilyn Baldeck, déléguée générale de l'AVFT**

d e



Lors des réunions préparatoires au colloque que nous avons eues avec les membres de l'association Mémoire traumatique et victimologie, il a d'abord été question de définir l'angle, le titre et les « idées-forces » du colloque. Ce travail nous a presque immédiatement confrontées à la problématique du langage utilisé pour décrire les violences faites aux femmes et plus particulièrement les violences sexuelles, thème du colloque.

Dans ce travail de défrichage (et de déchiffrement des mots), nous nous sommes d'emblée interrogées sur la pertinence du qualificatif de « sexuelles » pour nommer ces violences. Qu'est-ce qui fait en effet qu'une agression est « sexuelle », qu'un harcèlement est « sexuel », qu'une violence est « sexuelle » ? A partir de quels critères une violence peut-elle être dite « sexuelle » ? Le droit et la jurisprudence tentent d'y répondre, mais nous savons et nous verrons qu'ils ne sont que la traduction, à un instant donné de l'histoire du droit, de normes que les femmes, principales victimes de ces violences, ont encore très peu contribué à définir. Il est d'ailleurs fréquent que lorsque nous intervenons auprès de publics scolaires sur la définition de « l'agression sexuelle », des jeunes filles s'étonnent fort à propos du fait que, selon la jurisprudence en vigueur, des attouchements imposés sur le ventre voire le bas-ventre, ou les cheveux, ne sont pas considérés comme des agressions sexuelles, alors que ces parties de leur corps relèvent pourtant bien pour elles de leur intimité.

A quoi s'applique au fond le qualificatif de « sexuel » ? A la partie du corps des victimes qui est atteinte ? Pas nécessairement, comme nous venons de le voir, ou alors de manière restrictive. Le harcèlement « sexuel » peut en outre être constitué sans aucune atteinte physique. Au but que recherche celui qui les commet ? Là encore, les mots ne tombent pas juste, car l'agresseur cherche avant tout à faire une démonstration de force, à asseoir sa domination et non pas à assouvir un désir ni même à prendre du plaisir sexuel : les atteintes sexuelles ne sont qu'un instrument de cet acte de domination, l'objet du « hold-up ».

Nous commençons donc par critiquer une expression – «violences sexuelles» – que nous utilisons tous les jours et qui se retrouvera même, faute de mieux, dans le titre du colloque...

Par ailleurs, lors de ces échanges, les mots du champ lexical des violences sexuelles étaient bien « fades », comme le dit Solinge, du moment où elle a dû verbaliser le viol dont elle a été victime devant un officier de police, bien en-dessous de la réalité. Quelle que soit notre « casquette », juriste, militante, féministe, psychiatre, médecin, psychothérapeute... nous faisons le constat commun que nous sommes constamment en butte avec les mots pour désigner les violences sexuelles : démunies, mais aussi consternées et révoltées par ce que le langage dit des violences « sexuelles ».

Pour paraphraser René Char, les mots savent de nous, du monde dans lequel nous vivons, des choses que nous ignorons d'eux... si nous n'y prenons garde. Et s'ils parlent, les mots peuvent également « pré-juger » voire mentir sur la réalité qu'ils sont supposés désigner, tout en étant les révélateurs des présupposés de celles et ceux qui les utilisent, mais plus encore de la « société » qui les a engendrés.

Le langage est en outre instrumentalisé par les tenants d'un immuable ordre patriarcal qui voudraient faire croire que c'est parce que l'on parle trop des violences sexuelles que les victimes souffrent : « C'est à force de parler du viol, de dire à quel point c'est grave que les victimes finissent par aller mal ». Yvon Dallaire, psychologue (et sexologue...) québécois et misogyne notoire, ne dit pas autre chose à propos des violences sexuelles commises sur les enfants : « Encore une fois, la perception de la réalité, (...) et l'interprétation catastrophique des abus peuvent provoquer des réactions pires que la réalité de ces abus ». Comme si les mots avaient le pouvoir de créer ab nihilo la réalité, comme si, sans les mots, les victimes arrêteraient de souffrir. Cette grossière manipulation vise à faire silence sur les violences sexuelles, non pas bien sûr pour le bien-être des victimes, mais pour la

tranquillité des agresseurs. Et c'est bien au contraire la mise en sourdine langagière des violences qu'elles ont vécues qui ronge les victimes.

Ainsi les mots sont-ils un vrai terrain de lutte politique, en témoignent d'ailleurs, autre sujet, les résistances encore massives à la féminisation de certains noms de métier.

Une intervention sur le langage des violences sexuelles s'est donc imposée dans ce colloque, et a pour ambition d'être une invitation à prendre garde aux mots, et même d'être sur nos gardes lorsque nous utilisons des mots pour parler des violences sexuelles.

Pour préparer cette intervention, la méthode utilisée a été extrêmement simple : pendant les trois semaines précédant le colloque, j'ai systématiquement relevé tous les mots se rapportant aux violences sexuelles « croisés » dans mon travail à l'AVFT. Mon corpus est donc composé des e-mails reçus à l'association, des jugements obtenus quand l'AVFT agit en justice auprès des victimes, des échanges avec des magistrats, des policiers, des médecins, des militantes et militants, d'expertises psychiatriques, de quelques articles juridiques ou sociologiques, du Code pénal etc. Seules les paroles des victimes elles-mêmes ont été écartées. Contrairement aux professionnel-les qui interviennent à leurs côtés, elles ne sont en effet pas supposées avoir effectué un travail sémantique sur les violences dont elles ont été victimes.

Je les ai ensuite « mis en ordre », de manière à vous les présenter. Les voici.

Les mots relevés sur les violences sexuelles

Les violences sexuelles peuvent emprunter au champ lexical de la météorologie : On peut les désigner comme étant un « phénomène », un « climat », un « fléau ».

J'ai aussi lu que les violences sexuelles pouvaient être un simple « problème ». Ou comme on le dirait de la mode, qu'elles étaient une « tendance ».

J'ai constaté, comme d'autres l'avaient bien sûr fait avant, mais cela ne cesse de se confirmer, que les violences sexuelles n'étaient considérées que comme « quelque chose qui est allé trop loin » ou une « anomalie » dans un système, qui, lui, n'est pas fondamentalement remis en cause. Ainsi ai-je lu que ces violences sont « des abus », « des excès » (notamment un tract syndical sur le harcèlement sexuel intitulé : « Stop aux excès ! »), des « dérapages », des « dérives », un « dysfonctionnement ». Seul le dépassement de limites que les femmes n'ont au demeurant pas fixées elles-mêmes, est « dénonçable » et dénoncé : le langage nous dit qu'il est donc possible de « un peu harceler, un peu agresser, un peu violer » mais pas trop.

J'ai noté que, très souvent, les violences sexuelles sont désignées comme une réalité neutre, non porteuse de valeurs réprobatrices ou de condamnation : ce sont des « faits », des « actes », des « comportements » (j'ai lu sur le blog d'un avocat : des « comportements pelviens »), des « attitudes », des « événements », des « gestes », une « expérience », une « situation », des « griefs », un « cas ». Rien que cela.

J'ai vu aussi que l'on parlait des violences sexuelles en puisant dans le champ lexical de la fatalité : Ce sont des « accidents », des « incidents », une « mésaventure ». J'ai même lu, dans le rapport d'évaluation annuelle d'une commandante de police ayant dénoncé le harcèlement sexuel de son supérieur hiérarchique, qu'elle avait traversé des « vicissitudes ».

J'ai vu à quel point les violences sexuelles étaient euphémisées voire totalement niées : Un substitut du procureur de la République de Paris a parlé d'un viol comme

d'un « rapprochement » entre deux personnes. Après un viol commis en réunion dans une caserne de pompiers, la hiérarchie a affiché un texte affirmant qu'elle ne tolérera plus ce type de « chahut ». J'ai lu, sous la plume du président de l'ordre des médecins du département de la Manche qu'une agression sexuelle commise par un médecin était une « entorse à la déontologie ». J'ai entendu exactement la même chose de la bouche du président d'un syndicat de policiers à propos des violences commises par des agents de police.

J'ai vu que le vocabulaire sous-entendait couramment la participation des victimes aux violences sexuelles dont elles sont victimes, car elles sont décrites comme un échange : Un viol est « une relation sexuelle ». Un viol commis sur un enfant, sous la plume d'une avocate spécialisée, est une « interaction sexuelle avec un adulte ». J'ai lu un article d'un sociologue sur les condamnations pour viols de cour d'assises qualifiant le viol de « typologie relationnelle ». J'ai lu dans une ordonnance de non-lieu que l'agresseur et la victime du viol en étaient les « protagonistes ».

J'ai bien sûr constaté que ces violences sont ailleurs ou exotiques : Elles peuvent être « culturelles » ou « traditionnelles » ou même « d'honneur », voire « dites d'honneur », pour celles et ceux qui ont quand même remarqué à quel point cette terminologie était scandaleuse, sans toutefois faire l'effort de la remplacer totalement. J'ai lu sous la plume d'un ministre s'adressant à une victime de viol commis sur une île du Pacifique qu'elle avait été victime d'un crime « barbare ».

Les violences faites aux femmes et aux enfants sont presque toujours géolocalisées : elles sont « conjugales », « familiales », « intrafamiliales » : comme si c'était la conjugalité ou la famille qui était intrinsèquement violente ; non seulement on ne dit pas de quelles violences il s'agit (la victime a-t-elle été frappée ? Séquestrée ? Violée ? Va-t-elle restée handicapée à vie ?) mais en plus ces expressions ne disent rien de qui a commis ces violences. On préfère accuser le lien conjugal ou la famille plutôt que la personne, plus probablement un homme, qui est l'agresseur. Le ministère de l'intérieur a d'ailleurs créé des brigades de protection de la famille, comme si c'était le noyau familial qu'il fallait absolument sauvegarder... au détriment des victimes ?

Pour éviter de dire que ces violences sont dans leur immense majorité masculines, ont dit préférentiellement qu'elles sont « de genre ».

Enfin, quand elles se produisent au travail, les violences sexuelles sont « des risques psychosociaux » (entendu lors de ma propre visite médicale du travail du médecin du travail de l'AVFT), un « mal-être », de la « souffrance au travail », du « harcèlement moral », une « faute professionnelle ».

Les mots pour désigner les agresseurs

Quand les victimes sont adultes, les agresseurs sont massivement désignés comme les « auteurs » (dictionnaire : « personne dont un objet est l'œuvre »), comme on le dirait de l'auteur d'un concerto ou d'une pièce de théâtre. Quand la victime est un-e enfant, le terme le plus couramment employé est celui de « pédophile » – en lieu et place de pédocriminel–, comme si leur seul crime était d'aimer un peu trop les enfants.

A propos du mot « victime »

Le terme « victime » est lui dépréciatif, voire totalement insultant. On m'a rapporté que dans les cours de récréation de certains établissements, « victime » était la dernière injure à la mode. La « victime » est celle qui a perdu, y compris lorsqu'elle s'est battue, lorsqu'elle a résisté. Or dans un monde de compétition, les perdants sont les mal-aimés, les mal-compris, les anti-modèles. Les victimes le

sont parce qu'elles le veulent bien : « Elle s'est enfermée dans son statut de victime » et on leur fait injonction d'en sortir.

Les mots des violences dans la loi ou dans la bouche des juristes

Il est fréquent d'ouvrir le Code pénal à l'AVFT... Imposer à une femme des propos à caractère sexuel, manœuvrer pour obtenir d'elle des actes sexuels qu'elle ne désire pas, c'est chercher à « obtenir des faveurs de nature sexuelle » (Article 222-33 du Code pénal, sur le harcèlement sexuel).

On y apprend, à l'article 222-14, que les violences peuvent être « habituelles ».

Mais aussi :

- Dans la bouche des juristes, il existe une catégorie des viols intitulée « viol sans violence ». Comme si le viol n'était pas intrinsèquement violent.

- Dans une ordonnance de non-lieu, j'ai lu sous la plume du juge d'instruction que le viol était une « idée » qu'il excluait.

Les mots du traitement judiciaire des violences sexuelles

On parle d'une « affaire », « un contentieux », un « litige », un « conflit », « un dossier ». Encore une série rhétorique qui ne dit pas de quoi elle parle (et combien de fois entendons-nous dire par les victimes : « on me traite comme un dossier ! »).

Les mots pour décrire concrètement les violences sexuelles

« Une relation sexuelle », une « caresse », un « effleurement », un « baiser », « prendre dans ses bras », « masser », « frôler », « peloter »... Force est de constater que dans son incessant travail de création de mots, notre langage n'a inventé aucun mot nouveau pour désigner efficacement les violences, c'est-à-dire des mots qui à la fois décriraient précisément la réalité matérielle de la violence en question tout en étant porteurs d'une charge négative. D'où, aussi, l'immense difficulté pour les victimes à parler des violences sexuelles, car elles sont pour cela obligées de puiser dans du vocabulaire courant, inadapté, et issu de celui qu'elles auraient aussi utilisé pour décrire des relations sexuelles heureuses. Là commence donc le brouillage et la confusion.

Il est extrêmement rare qu'en matière de violences sexuelles, nous appelions « un chat un chat ».

L'analyse des termes précédemment cités, que l'on pourrait faire un à un, montre :

Que la gravité de ces violences est gommée

Celui qui les commet n'existe presque pas

Un transfert de responsabilité de l'agresseur à la victime, une très forte euphémisation de ces violences qui entretient à la fois des malentendus et des préjugés sur ce que sont ces violences, que nous retrouvons notamment dans notre système judiciaire.

Une falsification de la réalité de ces violences.

Une inversion des normes : « Les violences sexuelles, c'est pas si violent que ça » qui n'est pas sans rappeler l'inversion des valeurs prophétisées par G. Orwell dans son 1984 dans lequel une police de la pensée scandait que « la guerre c'est la paix, l'esclavage c'est la liberté, l'ignorance c'est la force », laquelle en 2009 a fort bien été maîtrisée par les supporters de R. Polanski et d'un système dans lequel il est possible de violer impunément une jeune fille, par exemple.

Une continuité entre la stratégie mise en place par l'agresseur pour agresser et le discours mis en place autour de l'agression : Celui qui maîtrise l'agression est aussi le maître du discours.

En conclusion, je ne résiste pas à la citation d'un dialogue tiré du chef d'œuvre de Lewis Carroll, « de l'autre côté du miroir », entre Humpty Dumpty et Alice :

– HD : « Quand j'emploie un mot, il signifie ce que je veux qu'il signifie, ni plus, ni moins ».

– Alice : « La question est de savoir si vous pouvez faire que les mêmes mots signifient tant de choses différentes ».

– HD : « La question est de savoir qui est le maître, c'est tout ».

1. Sokhna Fall, psychothérapeute, Muriel Salmona, psychiatre et Judith Trinquart, médecin légiste.

2. Cf. l'intervention de Gwendoline Fizaine et Marilyn Baldeck, dans le même colloque.

3. Solinge, texte de Pia Divoka, lu et mis en musique lors du colloque par Laurence Vielle, comédienne et Jeanne Added, musicienne. J'en profite pour remercier Lucie Jean, secrétaire générale de l'AVFT, qui nous a fait rencontrer l'auteure.

4. Citation originale : « Les mots qui vont surgir savent de nous des choses que nous ignorons d'eux ».

5. « Le mal réside (...) dans les significations dénaturées que les mots continuent à revêtir (...). Beaucoup de mots mentaient, ils mentaient presque tous. Voilà ce que je devais faire : étudier les mots exactement comme on étudie les plantes, les animaux... ». Personnage de Modesta, dans l'art de la joie, Goliarda Sapienza, Editions Vivianne Hamy.

6. Entendu de la bouche d'un « camarade » de classe alors que j'étais étudiante en DESS de sciences politiques et sociales...

7. In Homme et fier de l'être. Je n'ai pas eu le courage de le lire : cette phrase est citée par Patric Jean sur son blog, qui a interviewé Yvon Dallaire dans son film « la domination masculine ».

8. Rares sont d'ailleurs les avocates avec qui nous travaillons qui ont franchi le pas de la féminisation de leur titre, y compris celles manifestant le plus de sympathie pour le féminisme.

9. Lire notamment « Les mots du viol » Marie-Victoire Louis, [www.marievictoirelouis.net](http://www.marievictoirelouis.net)

## L'éternel détournement de Dolores Haze par Sokhna Fall



C'est une petite victime très particulière que je voudrais évoquer ici. Elle s'appelait Dolorès Haze et venait d'avoir douze ans quand son agresseur l'a prise dans ses filets. Elle vivait avec sa mère ni très chaleureuse ni très protectrice dans une petite ville quelconque des Etats-Unis. Sa vie bascule quand un élégant étranger s'installe pour quelques mois dans la chambre mise en location par Mme Haze. Celle-ci tombe rapidement amoureuse du beau locataire, tandis que celui-ci se prend de passion pour ... Dolorès. Il courtise la mère pour approcher la fille, selon une stratégie bien connue et projette même de tuer Mme Haze après l'avoir épousée. Un coup de pouce du destin lui évite cette peine puisque la mère de Dolorès est renversée par une voiture alors qu'elle s'échappe dans la rue, affolée par la lecture du journal intime du locataire qui révèle sa passion sexuelle pour l'enfant. Le pseudo-veuf va alors chercher Dolorès dans son camp de vacances et lui annonce qu'il est dorénavant son père. Il a déjà pris l'habitude de la cerner de ses flatteries, frôlements, frottements et caresses. Il obtient assez vite, mi-ravi mi-déçu de cette facilité, qu'elle s'offre à lui dans un hôtel. Ils passent ensuite de longues semaines de motel en motel « à faire des choses dégoûtantes au lieu de se comporter comme des gens normaux » selon les mots de Dolorès. Les « caresses spéciales » du « beau-père » sont récompensées par des chandails, des jupettes ou des sucettes dont est friande l'adolescente. Plus tard, Dolorès, séduite par la pensée brillante de son professeur de théâtre s'enfuit avec lui. Il se révèle un pire tortionnaire que son « beau-père » incestueux. Elle fuit à nouveau, se marie avec un jeune homme simple et meurt à dix-sept ans en mettant au monde leur enfant. Le premier agresseur décède en prison après avoir assassiné le professeur de théâtre.

C'est le surnom charmant que donnait à Dolorès son tourmenteur qu'a généralement retenu le public : « Lolita ». C'est aussi le titre du roman écrit, comme une « confession » du « beau-père » criminel, par l'écrivain russo-américain Vladimir Nabokov entre 1949 et 1954 et publié pour la première fois avec beaucoup de difficultés en 1955 par un éditeur parisien douteux<sup>1</sup>. Le génie de Nabokov est d'avoir fait de ce récit sordide une œuvre magique, sensible, poétique et pourtant, si l'on veut bien le lire, sans aucune complaisance envers l'agresseur de Lolita et sans ambiguïté sur le fait que Dolorès, — prénom choisi par Nabokov parce que : « Le sort cruel de ma petite fille devait être pris en compte en plus de la joliesse et de la limpidité. Dolorès lui fournissait également un autre diminutif, plus ordinaire, plus familier et enfantin, Dolly »<sup>2</sup> — n'est « Lolita » que par les perversions de son tourmenteur. « Dolores » signifie « douleurs » en espagnol.

L'histoire de cette petite victime de papier me semble exemplaire de celle des enfants victimes d'agressions sexuelles et des représentations qui s'y attachent. Au premier « détournement » sexuel de Lolita par Humbert-Humbert - « Ce double grondement est, il me semble, très repoussant, très suggestif. C'est un nom haïssable pour une personne haïssable »<sup>3</sup>, disait Nabokov - va succéder une

série interminable d'autres détournements qui assignent éternellement cette adolescente, comme tant d'autres, à une place de victime accusée de sa propre victimation.

Qui est Lolita ? A en croire bien des commentateurs, des critiques, des paraphraseurs, des paroliers, des lecteurs, mais aussi les dictionnaires, les publicités, certains stylistes de mode, le grand public, Lolita est une : « une toute jeune fille au physique attrayant, aux manières aguicheuses, à l'air faussement candide »<sup>4</sup>, « une toute jeune fille qui a des rapports sexuels avec un homme plus âgé qu'elle d'au moins dix ans, mais qui est plutôt âgé de 30 ou 40 ans », qui « tombe amoureuse d'un quadragénaire », qui « est jugée perverse et démoniaque »<sup>5</sup>. Etc. Qu'en dit Humbert-Humbert pour sa part ? Il avoue, par exemple : « Pourquoi sa façon de marcher – ce n'est qu'une enfant, notez bien une simple enfant ! m'excite-t-elle si abominablement ? Analysons-la. Les pieds légèrement rentrés. Une sorte de tortillement élastique en dessous du genou qui se prolonge jusqu'à la chute de chaque pas. Une démarche un tantinet traînante. Très infantile, infiniment racoleuse »<sup>6</sup>. Humbert-Humbert lui-même ne décrit nullement une « adolescente-amoureuse-d'un-quadragénaire-qui-cherche-à-le-séduire-par-ses-manœuvres-perverses ». Il décrit exactement comment c'est lui qui souhaite s'approprier l'innocente désinvolture de cette fillette. Ce que Lolita a de si « racoleur » pour Humbert comme pour tous les pédocriminels, c'est son « infantilisme » même. Il ne cache pas non plus le peu d'intérêt qu'il a pour Lolita elle-même en la décrivant comme une « charmante morveuse élevée au-dessus d'une existence ordinaire par la seule vertu de l'amour singulier qui lui est prodigué »<sup>7</sup>.

Par quel tour de passe-passe Dolorès est-elle devenue cette dangereuse intrigante en chaussettes de tennis ? Bryan Boyd, biographe de Nabokov rapporte ainsi qu'un critique « déclara (...) que le thème du livre "n'est pas la corruption d'une enfant innocente par un adulte retors, mais l'exploitation d'un adulte faible par une enfant corrompue" (...) Mais comment peut-on dire une chose pareille, s'exclame Boyd, alors que Humbert confesse très ouvertement ce qu'il a fait à Lolita et à l'homme qu'il a assassiné ? »<sup>8</sup>. Mais oui, comment peut-on dire cela ? (Encore que l'adjectif « corrompue » pose une autre question : corrompue, par qui alors ?).

Nabokov soupçonnait que les amateurs de pornographie, d'abord alléchés par la forme du livre – journal d'un criminel sexuel – l'avaient ensuite abandonné déçus de ne pas y trouver leur pitance. Je serais tentée de penser que la plupart des commentateurs de « Lolita » ne l'ont pas non plus lu en entier, voire pas lu du tout. De même qu'on n'écoute pas les petites victimes, ne retenant de leur discours enchevêtré que ce qui atténue la perception de l'horreur en donnant raison à l'agresseur, la plupart des lecteurs ne semblent pas avoir « écouté » Lolita.

Nabokov défendit toujours l'honneur de son héroïne, en pure perte. Ses contemporains s'agitèrent jusqu'au scandale autour du caractère « immoral » du livre, tout en ignorant ou transformant dans vergogne son contenu qui en fait au contraire « une histoire hautement morale »<sup>9</sup>, comme le disait l'auteur à un ami qui redoutait de le lire. Dans une interview où on l'invitait à comparer l'histoire de Dolorès Haze aux situations fréquentes d'union entre des hommes murs et de très jeunes filles, Nabokov précisait : « Humbert aimait les "fillettes" – pas simplement les "jeunes filles". Les nymphettes sont des filles-enfants, pas des

starlettes ou des "sex kittens", Lolita avait douze ans, pas dix-huit, quand Humbert a fait sa connaissance. Souvenez-vous que, quand elle a quatorze ans, il parle d'elle comme de sa "maîtresse vieillissante" ». Cet échange rappelle la manie des média de troquer, quasi systématiquement, le terme « fillette » ou « adolescente de dix ou douze ans » pour celui de « jeune fille » quand il s'agit de désigner la victime d'un pédocriminel. Nabokov affirmait encore, à un critique qui voulait voir chez Humbert-Humbert « une qualité touchante et très marquée – celle de l'artiste gâté. » : « Je le dirais autrement : Humbert-Humbert est un misérable, vaniteux et cruel, qui réussit à paraître "touchant". Cette épithète, dans son sens vrai, tout irisée de larmes, ne peut s'appliquer qu'à ma malheureuse petite fille »<sup>11</sup>. Et tout le monde reste sourd. Bryan Boyd rapporte que Nabokov « fut très choqué lorsque à l'occasion de la Toussaint, une petite fille de huit ou neuf ans vint frapper à sa porte pour lui demander des bonbons, déguisée par ses parents en Lolita, avec une queue de cheval, une raquette de tennis et un écriteau où l'on lisait "L-o-l-i-t-a". Avant la parution du livre, il avait exigé qu'il n'y ait pas de petite fille sur la couverture, et maintenant que l'adaptation cinématographique devenait de plus en plus probable, il averti son éditeur qu'il opposerait [son] veto à l'utilisation d'une véritable enfant »<sup>12</sup>. Lorsque l'adaptation cinématographique fut effectivement en cours de réalisation par Stanley Kubrick, Nabokov fut confronté à d'autres contresens révélateurs : « pour apaiser les aristarques et les guides moraux du cinéma américain, Haris et Kubrick voulaient ainsi qu'à la fin du film Lolita épouse Humbert avec la bénédiction de la famille »<sup>13</sup>. Quelques lecteurs lucides ont tenté d'éclairer les autres, comme E. Janeway dans The New York Times Book Review de 1958 : « Humbert est chaque homme mû par le désir. Il veut tellement sa Lolita qu'il ne lui vient jamais à l'esprit de la considérer comme un être humain : elle n'est pour lui qu'un rêve incarné [...] Quant à son contenu pornographique, je ne connais guère de livres plus susceptibles d'éteindre les flammes de la concupiscence que cette description exacte et immédiate de ses conséquences. ».

Alors comment peut-on encore écrire comme Paris-Match en 1977, que c'est une « Lolita de 13 ans » qui a fait de Roman Polanski « un maudit ». L'article, comme d'autres on le sait, nous décrit comment, par ses « t-shirts », « ses formes bronzées », qui « lui donnent nettement plus que son âge, d'ailleurs plus près de 14 ans que de 13 », par le fait qu'elle avait déjà eu (comme Lolita d'ailleurs) « des rapports sexuels avec un boy-friend de 17 ans » (!) et qu'elle avait la bénédiction de sa belle-mère pour fréquenter le metteur en scène, « la jeune "victime" pervertie par Polanski n'était pas aussi innocente qu'on l'avait cru »<sup>15</sup> (feu d'artifice de contresens : victime/pervertie/pas/innocente ??). Il se pourrait, après tout, qu'inviter « Lolita » ici soit une manière inconsciente de reconnaître la réalité des faits : un adulte toujours puissant par sa célébrité, son lien de parenté, son autorité naturelle, la bénédiction d'un autre adulte, etc. ne peut prétendre sans déformer lourdement les faits avoir obtenu le libre consentement d'un ou d'une adolescent(e), ou d'un ou d'une enfant.

Chaque fois, on assiste finalement au même processus d'inversion si souvent décrit et dénoncé par Bernard Lempert<sup>16</sup>. La cruauté de l'agresseur, ses stratégies odieuses, sa lâcheté s'effacent dans l'ombre de sa victime diabolisée. Bryan Boyd analysait justement que tant de lecteurs « n'accepte(nt) que la version de Humbert, il(s) réagi(ssent) à son éloquence, non aux faits exposés (...). En présentant le récit si franchement du point de vue de Humbert, Nabokov nous

met en garde contre le pouvoir de l'esprit à excuser le mal qu'il peut causer en le rationalisant – et plus l'esprit est puissant, plus il faut se tenir en garde. »<sup>17</sup>. Autant qu'excuser le mal, il s'agit de l'exorciser, le faire disparaître « comme réalité extérieure » aurait dit Sandor Ferenczi, décrivant le mécanisme de l'identification à l'agresseur. Cette position psychique, précisait-il, permet à l'enfant, privé de secours et de sollicitude alors qu'il est livré à la « passion sexuelle » d'un adulte, « de maintenir la situation de tendresse antérieure ». Par ce procédé, la victime peut rendre le traumatisme « nul et non avenu »<sup>18</sup>. On pourrait donc faire l'hypothèse que chaque lecteur, chaque vulgarisateur de « Lolita » qui voit en elle, et en chacune de ses « sœurs » ou en chacun de ses « frères » d'infortune, « une enfant perverse exploitant un adulte faible », abrite en fait un enfant identifié à l'agresseur qui préfère croire que ce sont les enfants qui sont mauvais, et qu'il n'existe pas d'adulte assez mauvais pour détruire ainsi... la situation de tendresse antérieure. Mais alors, tous ces doutes, toute cette incrédulité, toutes accusations, toutes ces questions aux enfants victimes : « mais pourquoi l'as-tu suivi ? », « mais pourquoi n'as-tu pas dit non ? » « tu enjolives ! », « ce n'est pas possible ! », « tu as dû faire quelque chose de mal... »..., ne seraient que cela : la protestation effrayée d'un enfant jamais secouru qui refuse que l'irréparable ait eu lieu... et qui invente aux dépens des autres enfants un monde fantastique où les adultes sont peut-être étranges mais pas plus dangereux qu'un lapin blanc trop pressé...

« Lolita » est devenu un nom commun. Soit, mais alors la définition exacte devrait en être : « fillette de douze ans, ou plus, ou moins, victime d'inceste ou de la passion sexuelle perverse d'un adulte ». Et l'on pourrait apprécier que « Humbert-Humbert », « Hum » comme le désignait Lolita avec dédain, indique désormais un des ces prédateurs d'enfants qui maquillent leurs crimes en déclarations d'amour.